



ACEPP
83

La petite gazette du Var

Juin 2019, n°42

Sommaire :

-Le barème kilométrique

- Le barème des participations des familles de la Cnaf

- Le HCFEA rend son rapport

- La nouvelle valeur du point

-Que se passe-t-il dans le réseau ?

FAITES CIRCULER !!!

Vous pouvez la photocopier et/ou l'afficher

EDITO

Bonjour à tous,

A cette période de l'année, nous sommes parfois quelques-uns à revoir nos plannings du personnel. Difficile de satisfaire tout le monde, Ça c'est un fait établi ! On essaie d'équilibrer et on tournera l'année prochaine.

Mais ce qui est le plus compliqué, aussi, c'est de prévoir les manques.

Avons-nous les moyens de nos objectifs ? Sommes-nous toujours suffisamment en nombre pour assurer la qualité d'accueil que nous voulons rassurant, cohérent et constructif tel que nous le prônons dans nos projets ? Le taux d'encadrement défini par les textes, c'est une chose et une bonne chose parce qu'il définit un minimum mais bien souvent, ce sont nos projets qui déterminent notre taux d'encadrement. En fonction de nos locaux, nous avons selon les heures des besoins en personnel qui sont nécessaires et nous cherchons au maximum à nous en rapprocher.

Si du personnel vient à manquer, en tant que structures parentales, nous pouvons parfois faire appel aux parents, ne l'oublions pas (en respectant un certain nombre de règles, bien sûr), il nous faut le prévoir et l'organiser. Mais, c'est un fonctionnement intéressant aussi parce qu'il met le parent en position de partenaire. Ça n'est pas simple à mettre en place mais lorsque quelques parents parviennent à s'y inscrire, cela amène des bonnes choses dans la dynamique. C'est une façon aussi de défendre nos valeurs participatives, de mettre le parental au cœur du projet ! Faire vivre l'esprit parental de notre établissement est un bel objectif qui continue d'avoir du sens même si au quotidien, beaucoup d'obstacles pourraient nous en détourner. C'est aussi pour cela que le réseau est là, partage d'expérience et soutien logistique.

Bel été à tous.

Armelle RAULT
Présidente de l'Acepp83

Le barème kilométrique évolue

Pour évaluer leurs frais de déplacement professionnels en véhicule (voiture et deux-roues), les salariés et les membres des professions libérales peuvent utiliser le barème kilométrique édité chaque année par l'administration fiscale.

Le barème applicable pour l'imposition des revenus de 2018 (impôts 2019) a été publié par arrêté du 11 mars 2019. Il est revalorisé de 5 à 10 % pour les utilisateurs d'une voiture de petite cylindrée (3 ou 4 CV). En revanche, il est une nouvelle fois gelé pour ceux qui utilisent un véhicule plus puissant ou un deux-roues.

Barème kilométrique applicable aux automobiles

Puissance administrative	Jusqu'à 5 000 km	De 5 001 à 20 000 km	Au-delà de 20 000 km
3 CV et moins	$d \times 0,451$	$(d \times 0,270) + 906$	$d \times 0,315$
4 CV	$d \times 0,518$	$(d \times 0,291) + 1\,136$	$d \times 0,349$
5 CV	$d \times 0,543$	$(d \times 0,305) + 1\,188$	$d \times 0,364$
6 CV	$d \times 0,568$	$(d \times 0,32) + 1\,244$	$d \times 0,382$
7 CV et plus	$d \times 0,595$	$(d \times 0,337) + 1\,288$	$d \times 0,401$

d représente la distance parcourue en kilomètres

Exemple : pour 12 000 km parcourus à titre professionnel avec un véhicule de 4 CV, vous pouvez déduire 4 628 € de frais professionnels, soit $(12\,000 \text{ km} \times 0,291 \text{ €}) + 1\,136 \text{ €}$.

Barème applicable aux cyclomoteurs (cylindrée $\leq 50 \text{ cm}^3$)

Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 5 000 km	Au-delà de 5 000 km
$d \times 0,269$	$(d \times 0,063) + 412$	$d \times 0,146$

d représente la distance parcourue en kilomètres

Barème applicable aux motos

Puissance administrative	Jusqu'à 3 000 km	De 3 001 à 6 000 km	Au-delà de 6 000 km
1 ou 2 CV	$d \times 0,338$	$(d \times 0,084) + 760$	$d \times 0,211$
3, 4 ou 5 CV	$d \times 0,4$	$(d \times 0,07) + 989$	$d \times 0,235$
Plus de 5 CV	$d \times 0,518$	$(d \times 0,067) + 1\,351$	$d \times 0,292$

d représente la distance parcourue en kilomètres

Le nouveau barème national des participations familiales

Le barème des familles a fait l'objet d'une lettre circulaire, dans la continuité de la nouvelle COG.

La CNAF poursuit ainsi les objectifs inscrits dans le texte de la COG :

- Rééquilibrer l'effort des familles recourant à un EAJE.
- Accroître la participation des familles afin de tenir compte des services rendus (repas et couchés)
- Soutenir la stratégie de maintien et de développement de l'offre d'accueil, ainsi que le déploiement des bonus (mixité et handicap).

Cette circulaire est applicable au 1^{er} septembre 2019.

Elle impacte le taux d'effort des familles, et le plafond de ressources à appliquer. Si ces modifications ont une faible incidence sur les bas revenus, cette circulaire modifie surtout la tarification des hauts revenus.

Ainsi, une famille avec un enfant dont les revenus sont supérieurs à 5300 € paye actuellement en multi-accueil collectif un tarif horaire de 2.92 €. A partir du 1^{er} septembre, le tarif pour cette famille sera de 3.21 € !

Afin de vous mettre en conformité avec cette circulaire, il convient de :

- Modifier votre règlement de fonctionnement. Pour le moment, la CAF du Var ne nous a pas encore communiqué les éléments qu'elle souhaite voir apparaître.
- Informer les familles.
- Modifier le contrat des familles.
- Mettre à jour le logiciel de calcul des factures.

Vous pourrez la retrouver sur le site de l'acepp83 (www.acepp83.fr) n'hésitez pas à nous contacter en cas de doute.

Le HCFEA rend son rapport

Malgré une politique volontariste, l'offre et la qualité de l'accueil des enfants de moins de 3 ans restent insuffisantes. Sylviane Giampino, présidente du Conseil de l'enfance et de l'adolescence et Michel Villac, président du Conseil de la famille ont remis le 10 avril 2018 à Madame Buzyn, ministre des solidarités et de la santé, le rapport sur l'accueil des enfants de moins de trois ans élaboré et adopté conjointement par leurs deux conseils.

Le développement des modes d'accueil de la petite enfance est une des priorités de la politique familiale. Ils permettent aux parents une meilleure articulation entre vie familiale et vie professionnelle, et aux enfants des expériences élargies de socialisation. Ils sont souvent invoqués pour expliquer la réussite du modèle français en termes de natalité et de taux d'emploi des femmes.

Pourtant le développement de l'offre semble se tarir ces dernières années, malgré une politique volontariste et des attentes fortes exprimées par les familles. La période 2013-2017, marque un ralentissement important des créations de places, notamment au regard des objectifs formulés par l'Etat et la Cnaf. De plus, les inégalités territoriales sont notables, et fortement corrélées avec les inégalités sociales; c'est sur les territoires les plus pauvres que l'offre de places d'accueil est la plus limitée.

Pour répondre à ces constats, le rapport souligne la nécessité d'objectifs qualitatifs -mieux répondre aux besoins de bien-être, d'éveil et de socialisation des jeunes enfants – à côté d'enjeux quantitatifs de développement de l'offre.

Le nombre de places à créer au cours des cinq prochaines années est évalué à minima à 230 000, pour répondre aux besoins les plus immédiats.

Pour donner un nouveau souffle à l'accueil par les assistantes maternelles, il préconise de développer les fonctionnements en réseau (relais d'assistantes maternelles - RAM) et maisons d'assistantes maternelles - MAM), favorisant les échanges entre professionnels et un élargissement de la socialisation des enfants par des moments d'accueil en collectif.

En matière de financement, le rapport propose de diminuer les restes à charge pour les familles qui ont recours à une assistante maternelle, afin de le rapprocher de celui de l'accueil en crèche. Dans un objectif d'égalité entre territoires, il propose de rationaliser les aides versées aux collectivités en prenant en compte leur potentiel financier.

Il convient de favoriser l'égalité d'accès de toutes les familles aux différents modes d'accueil : recherche d'une plus grande égalité territoriale, réduction des autres inégalités sociales liées à la situation familiale ou professionnelle des parents, ou encore liées à la situation de l'enfant (maladie, handicap,...).

Pour mettre en œuvre ces recommandations, le HCFEA propose de renforcer la gouvernance locale de cette politique autour de schémas départementaux élaborés par l'ensemble des acteurs concernés, et déclinés par des conventions passées entre les collectivités et les CAF qui en assureraient le suivi.

Le rapport et sa synthèse peuvent être téléchargés sur le site du HCFEA : www.hcfea.fr

La nouvelle valeur du point

Par avenant à la Convention collective nationale, la valeur du point a été fixée à 54,60 €. Ce nouveau montant s'applique depuis le 1er janvier 2019 aux associations adhérentes au Snaesco.

Par arrêté d'extension publié au Journal Officiel du 4 juin 2019, ces dispositions sont désormais rendues obligatoires pour l'ensemble des structures de la branche des Acteurs du lien social et familial (Alisfa).

La nouvelle valeur du point étendue doit s'appliquer dès les salaires de juillet, soit une application à partir des salaires correspondant au mois de juillet 2019.

En ce qui concerne la Rémunération minimum de branche (RMB), l'accord n°01-19 du 8 janvier 2019 revalorisant la RMB à 18 495 euros annuels bruts pour la pesée 292 n'a pas encore été étendu par le ministère du Travail.

Pour l'heure, il ne s'applique donc qu'aux structures adhérentes au Snaesco et ce, depuis le 1er janvier 2019.

Que se passe-t-il dans le réseau ACEPP83 ?

Dans ce numéro, nous avons souhaité faire un retour de la rencontre inter-structures du 6 juin 2019 sur « Les éco-pratiques »

Introduction :

Le terme de cette rencontre « Eco-pratiques » est un titre qui n'a pas été choisi au hasard, il réunit l'écologie, l'économie, les éco-responsabilités...Un sujet dans l'air du temps. Cette rencontre servira à dresser un état des lieux de ce qui se fait dans notre territoire, mettre nos pratiques en communs afin de créer un guide pratique du réseau Acepp83.

Diffusion d'un court métrage de la fondation Nicolas Hulot en partenariat avec Ecolo crèche « **Crèches : arrêtons d'intoxiquer nos enfants !** ».

L'association écolo crèche propose des formations à destination des professionnels de la petite enfance sur la transition écologique (formations couteuses et loin) et délivre le Label *Ecolo crèche*® aux structures engagées dans la démarche Ecolo crèche qui est bien vu par la Caf. Ce label dynamise les professionnels dans leurs pratiques de transition.

Des objets ont été présentés afin d'amener les échanges sur le sujet :

– **Produits d'entretiens :** La crèche Lei Fonfonis a pratiqué des tests avec des lames gélosées sur l'efficacité de désinfection du vinaigre blanc en comparaison d'autres produits désinfectant du marché. Le résultat est sans appel, le vinaigre blanc obtient des résultats très satisfaisant même dilué à 50%. Le vinaigre blanc peut être utilisé pour le nettoyage des fruits et légumes, le sol, les toilettes... De plus, il est économique. Seul bémol son odeur, bien aéré quand on s'en sert. Le bicarbonate aussi très utilisé pour la confection de la lessive, dentifrice, désodorisant.

L'utilisation de lingettes en microfibre réutilisables trempées dans l'eau comme dans les hôpitaux évite l'utilisation de produit. Dans les textes de lois, l'obligation est de nettoyer mais pas de désinfecter sauf en cas d'épidémie pour éviter la propagation. Selon les territoires, les agents PMI sont plus ou moins tolérants avec ces pratiques. Par exemple à Lyon, la PMI autorise le nettoyage avec des produits faits maison, mais demande que les nettoyeurs-désinfectants « industriels » soient utilisés en cas d'épidémie. La centrale vapeur aussi bien pour les locaux que pour le matériel (Marque Sani Vap avec embouts de diverses tailles pour tout nettoyer). Plus besoin de produits ménagers, un achat couteux mais rapidement rentabilisé.

– **La gourde à compote en silicone réutilisable** : La vaisselle dans les crèches est très souvent du plastique, l'utilisation du verre, de la porcelaine et de l'inox est plus écologique et meilleure pour la santé.

Aucun texte de loi n'interdit cette utilisation en EAJE, les crèches qui ont fait la transition confirment que la casse ne vient pas des enfants mais plus des professionnels en les manipulant. Pour éviter les déchets préconiser pour les gouters, les desserts dans les pots en verre.

– **Les serviettes en tissu** : dans les textes de lois, l'utilisation des serviettes de toilette est à usage unique donc une grande quantité est utilisée dans une journée en EAJE. Le papier main grosse utilisation quotidienne. Quelles peuvent être les alternatives ? Le change papier ou tissu ? La confection de sur chaussures lavables.

– **La bouteille d'eau** : Dans la plus part des crèches, il est servi l'eau du robinet aux enfants de plus de 18 mois sauf avis contraire du service des eaux (Quand l'eau du robinet est impropre à la consommation, la Mairie est tenue d'en informer les EAJE). Pour qu'une bouteille en plastique soit recyclée, elle ne doit pas être écrasée.

– **La couche lavable** : un véritable atout écologique mais qui a un coût d'investissement à l'achat et humain pour le lavage. Il faut que les parents et l'équipe aient envie et soient impliqués à ce changement. Dans une structure accueillant 40 enfants cela paraît compliqué pour certaines directrices présentes. Sans oublier l'odeur. Cependant, il y a de bons retours des crèches qui sont passées à la couche lavable. Certaines questions restent en suspend : comment fait-on pour récupérer la couche de la crèche quand l'enfant rentre chez

lui le soir ?

Quel temps de travail doit être alloué à l'organisation des couches lavables ? Quel temps de travail doit être alloué à l'organisation des couches lavables ? Certaines CAF financent l'investissement (couches, machines à laver...).

– **Le jouet** : Pour l'écologie, évitez les jouets en plastique, vérifiez les matériaux utilisés et la provenance du jouet. Privilégiez les jouets en bois. Sensibilisez les parents aux méfaits des jouets à piles, la balancelle électrique, le youpala et surtout **les écrans un véritable problème de santé publique**.

D'autres préconisations d'utilisation dans le quotidien, ont été évoquées :

– **Au bureau** : le recyclage du papier, utilisation du papier imprimé en brouillon, acheter du papier recyclé pour vos impressions et privilégiez les multiprises avec interrupteurs pour brancher l'ordinateur, la box, l'imprimante... N'oubliez pas de les éteindre en partant le soir.

– **Activités artistiques** : Evitez les feutres, utilisez plutôt des crayons de papier en bois (attention aux peintures sur le crayon). La colle en pot rechargeable, tous ces petits gestes en collectivité pour limiter le plastique.

– **La consommation d'eau** : mitigeurs, nouveauté le brumisateur (embout que l'on visse au robinet) pour une économie d'eau et financière. Vérifiez que vos robinets temporisés soient adaptés à vos usages.

– **Chauffage** : Vérifiez la consommation d'électricité de vos radiateurs attention aux convecteurs énergivores.

– **La peinture des locaux** : attention aux peintures dégageant des gaz toxiques, privilégiez la peinture écolabel.

– **Les festivités** : achetez des gobelets réutilisables, nappes en tissu ou en plastique réutilisable plutôt qu'en papier, fabriquez les banderoles, évitez les ballons... Sans pour autant l'imposer aux parents.

– **Le recyclage alimentaire** : Mettez un bac de compost dans votre jardin (attention qu'il ne soit pas trop humide car vous risquez d'avoir des insectes ou pire des rats).

La communauté de communes du Haut Var a accompagné les crèches du territoire dans ce projet. Ou donnez vos restes aux poules.

– **Partenariat local** : créez un partenariat avec les producteurs, magasins bio proches de chez vous. Et pourquoi pas tenter une possible une remise ?

– **Fabrication de produits naturels** : le liniment très économique et de meilleure qualité qu'en pharmacie (pas stabilisé). Attention de bien indiquer la date de fabrication et sa durée d'utilisation est d'un mois maximum. **Sensibilisez les parents à cette fabrication**. Se référer au guide éco-pratiques de l'Acepp Colline afin que les structures puissent mettre en place des protocoles de fabrication (ex liniment, lessive, savon...) à soumettre à la PMI en cas de remontrances.

Conclusion :

Comme tout projet, cela à un coût et du temps à mettre en place. Sachez défendre votre projet lors des visites du médecin PMI. Il apparaît que nous sommes plus sensibilisés aux dangers qu'aux risques (Par exemple, danger d'avoir un verre qui casse, mais risque d'ingestion de parabène avec les gobelets en plastique)

Nous pourrions faire un courrier ou manifeste au premier ministre, à la Caf et Pmi.

Nous invitons les membres de notre réseau à nous communiquer leurs expériences avec les partenaires (qu'elles soient positives ou négatives !), les protocoles de nettoyage, leurs innovations. Le but étant de mettre en commun nos savoirs et nos expériences pour démontrer la pertinence de nos choix.

En bibliographie, voici la liste des bouquins proposés par Virginie :

- ♦ Planète attitude, Les gestes écologiques au quotidien, WWF
- ♦ L'éditeur KAIZEN propose une série de magazine en rapport avec la petite enfance et l'écologie.
- ♦ L'éditeur Thierry SOUCCAR propose une collection de livres :
 - Les Zenfants presque Zéro Déchets.
 - Famille presque zéro déchets.
- ♦ Jouets En Carton À Faire Soi-Même - Des Jouets 100% Écolos À Moins De 1€ Touffet Marie.

Et pour consulter le guide de colline acepp, copiez ce lien dans votre moteur de recherche

<http://www.colline-acepp.org/nos-missions/eco-creche/>

L'Acepp83 est une fédération :



Elle est soutenue par :



LE DÉPARTEMENT

